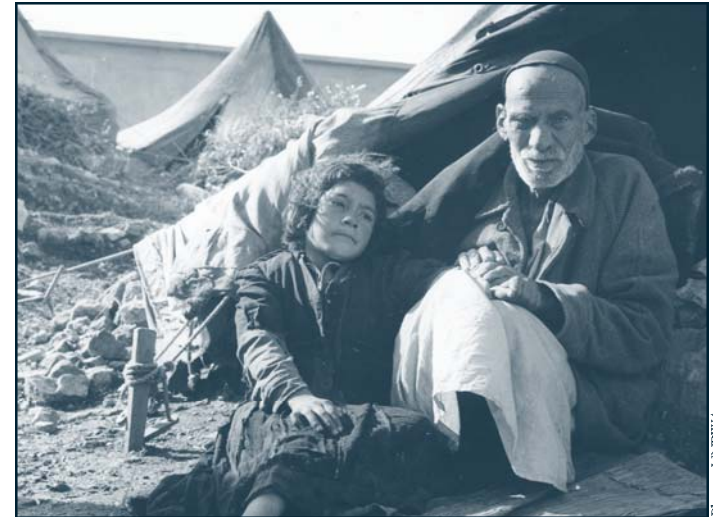


Chapitre 10

LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE



Les hostilités de 1948 ont vu des milliers de Palestiniens fuir leurs foyers en Palestine pour se réfugier en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et dans les pays arabes voisins. Pendant plusieurs années, des tentes comme celle-ci, dans le camp de Jalazone près de Ramallah (Cisjordanie), ont constitué la seule « maison » de nombreux réfugiés palestiniens. Aujourd'hui, le paysage a changé et les tentes ont été remplacées par des abris, disposant d'eau et du tout-à-l'égout.

Une nation de réfugiés

Les combats qui ont accompagné la création de l'Etat d'Israël en 1948 ont fait près de 750 000 réfugiés palestiniens. La plupart d'entre eux se sont réfugiés en Cisjordanie, alors jordanienne, d'autres sont allés dans la bande de Gaza, tenue par l'Egypte, au Liban, en Syrie, en Jordanie et même plus loin. La guerre arabo-israélienne de 1967 a entraîné le déplacement de plus de 500 000 Palestiniens, dont près de la moitié se sont trouvés déracinés pour la deuxième fois.

En novembre 1948, l'Assemblée générale a adopté sa première résolution concernant l'aide aux réfugiés palestiniens. A la suite d'un rapport présenté par Ralph Bunche, médiateur par intérim, dans lequel il était dit que « la situation des réfugiés est actuellement critique », l'Assemblée générale a créé l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine (ANURP). Pendant sa brève existence, l'ANURP a fourni des secours d'urgence aux réfugiés de Palestine par l'intermédiaire d'organisations bénévoles internationales.

Le 11 décembre 1948, par sa résolution 194 (III), l'Assemblée générale a décidé « qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible » et que « ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers » devaient recevoir des indemnités à titre de compensation pour la perte de leurs biens. La résolution a créé la Commission de conciliation pour la Palestine chargée notamment de faciliter le rapatriement des réfugiés, leur réinstallation, ainsi que leur réinsertion économique et sociale. Les efforts déployés par la Commission pour assurer le retour des Palestiniens ont échoué.

Création de l'UNRWA (1949)

L'espoir d'un retour immédiat des réfugiés dans leurs foyers s'estompant, l'Assemblée générale a pris des dispositions plus durables. En décembre 1949, elle a créé l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui devait succéder à l'ANURP et se charger des activités liées aux réfugiés en collaboration avec les gouvernements locaux.

En mai 1950, opérant depuis son siège de Beyrouth, l'UNRWA a assumé la responsabilité des opérations mises sur pied par les organisations bénévoles internationales. Si, au cours de ses premières années d'activité, l'Office s'est employé surtout à fournir des secours immédiats sous forme de vivres, de logements et de vêtements, il a progressivement adapté son programme à l'évolution des besoins des réfugiés.

On compte aujourd'hui plus de 3,9 millions de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNRWA. L'Office continue à assurer des services dans les domaines de l'enseignement, des soins de santé et des secours, ainsi que dans le secteur social en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces services couvrent : l'enseignement primaire et préparatoire; la formation professionnelle et technique; l'ensemble des soins de santé primaires, y compris la santé de la famille; l'aide en cas d'hospitalisation; l'hygiène du milieu dans les camps de réfugiés; les secours aux ménages particulièrement nécessiteux; et la promotion sociale des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Ces services sont, pour la plupart, fournis directement aux bénéficiaires par l'Office, parallèlement aux services publics fournis par les autorités locales à leurs administrés. En outre, l'Office gère des programmes de développement d'activités rémunératrices, dans le cadre desquels des prêts sont accordés aux petites et très petites entreprises et une grande variété de projets d'infrastructure et d'autres efforts sont menés. Lorsque cela est approprié et faisable, les réfugiés participent au coût des services de l'Office par des contributions volontaires, une participation aux frais, des projets auto-assistés, des activités bénévoles et des cotisations. L'Office est le programme des Nations Unies le plus important du Moyen-Orient : il emploie quelque 22 000 personnes, qui sont presque toutes des réfugiés palestiniens, et administre ou soutient quelque 900 établissements.

Pour l'exécution de son mandat, l'Office travaille en coopération avec les gouvernements hôtes, l'Autorité palestinienne, les autres organismes et institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales locales et internationales et la Banque mondiale. Il est considéré par les réfugiés comme le symbole de l'engagement de la communauté internationale à l'égard des réfugiés jusqu'à ce que le problème soit résolu. Son mandat est régulièrement renouvelé par l'Assemblée générale.

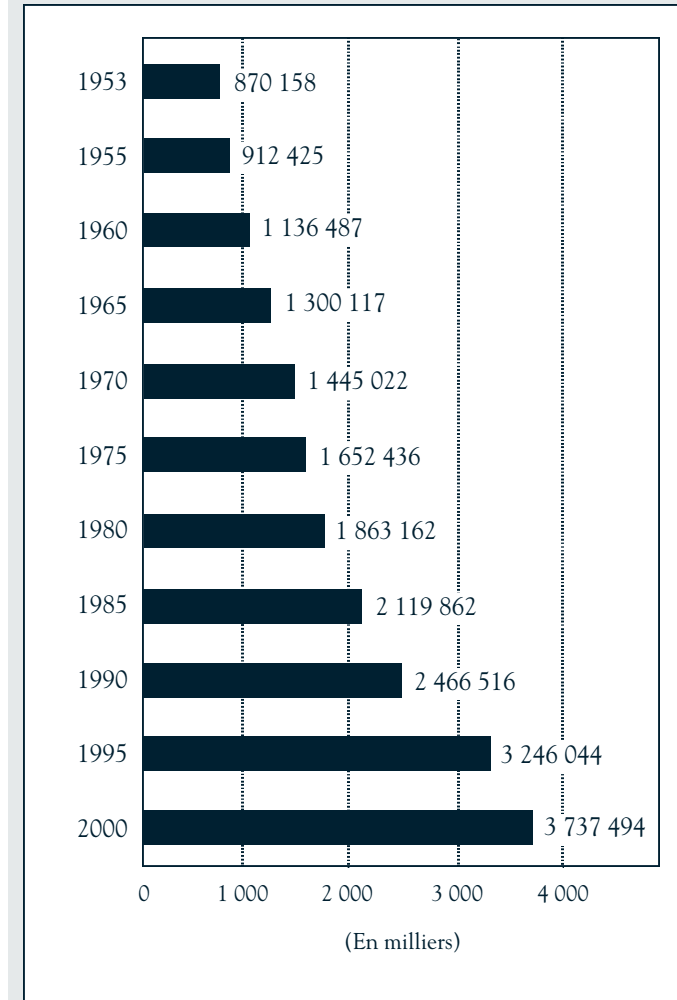
Le siège de l'UNRWA, qui se trouvait à Beyrouth jusqu'en 1978, puis à Vienne pendant 18 ans, est revenu au Moyen-

Orient au milieu des années 90. On a considéré que le transfert du siège à Gaza, en 1996, qui a été décidé par le Secrétaire général et entériné par l'Assemblée générale, démontrait l'engagement de l'ONU en faveur du processus de paix.

Pratiquement tout le financement de l'UNRWA provient de contributions volontaires. En 2000, les principaux donateurs étaient les Etats-Unis, la Commission européenne, le Royaume-Uni et la Suède. Parmi les autres donateurs importants figurent les pays scandinaves, le Japon et le Canada. Une petite partie des fonds provient d'organisations non gouvernementales et de particuliers. Au cours des dernières années, l'Office a dû faire face à un déficit financier croissant, qui affecte sérieusement son aptitude à servir les réfugiés palestiniens. Dans les années 1970, l'Office dépensait environ 200 dollars par an et par réfugié enregistré. Aujourd'hui, ce montant est d'environ 70 dollars. Selon son Commissaire général, M. Peter Hansen, ce montant représente moins de 20 cents par jour par réfugié enregistré pour la fourniture directe de services en matière d'enseignement, de santé, de secours et d'aide sociale. Dans un appel urgent adressé aux donateurs en mars 2000 pour qu'ils accroissent leur aide, M. Hansen a déclaré que la situation financière de l'UNRWA était au plus bas, car son déficit était paralysant. A moins que ce déficit ne soit comblé, la communauté internationale risquait de perdre un facteur clef de stabilisation de la région et un important vecteur de l'aide d'urgence, a-t-il prévenu.

📌 Fiche de l'ONU

Nombre de réfugiés palestiniens enregistrés (1953-2000)



Source : UNRWA